



**HAL**  
open science

## Je dois tout contrôler moi-même. Changement d'un mode de gouverner

Céline Lesourd, Alain Antil

► **To cite this version:**

Céline Lesourd, Alain Antil. Je dois tout contrôler moi-même. Changement d'un mode de gouverner. L'Année du Maghreb, 2014, XI, pp.273-294. 10.4000/anneemaghreb.2322 . hal-01924927

**HAL Id: hal-01924927**

**<https://hal.science/hal-01924927v1>**

Submitted on 20 Sep 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## « Je dois tout contrôler<sup>1</sup> » Changement d'un mode de gouverner

Céline Lesourd\*, Alain Antil\*\*

Même si le président Mohamed Ould Abdel Aziz parvient à insuffler une respiration démocratique au pays, le caractère très centralisé et vertical de sa gouvernance en solo demeure alors que les échéances, tant attendues, des élections municipales et législatives, répétition générale avant l'élection présidentielle de 2014, s'approchent. Devant initialement se tenir en 2011, ces scrutins électoraux ont été différés, officiellement en raison du retard pris dans le processus d'établissement d'un fichier électoral fiable.

Depuis son coup d'État de 2008 et jusqu'aux nouvelles échéances des urnes, Ould Abdel Aziz maintient sans s'essouffler son hyper contrôle et n'a de cesse de consolider son micro-réseau d'hommes de confiance dans les services de sécurité, dans l'économie et dans le champ politique. Les modalités apparentes d'exercice du pouvoir (dosages ethniques, régionaux, tribaux...) au regard des compositions de ses différents gouvernements, qui respectent une forme de représentation de toutes les sensibilités – tout en préservant une hégémonie *bidân* –, s'inscrivent *a priori* dans la continuité de ses prédécesseurs. Mais le faible turn-over des ministres et leur faible poids décisionnel reflètent en revanche des variantes dans le mode de gouverner et des ruptures d'équilibre du pouvoir. Cette transformation politique s'accompagne, dans le champ économique, d'un recul, parfois très important, de groupes affairistes ayant connu leur ascension pendant l'ère Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya. En somme, déblayer le terrain des concurrences affairistes pour déblayer, le champ des concurrences politiques... Un hold-up que les résultats des élections ne viennent dès lors qu'entériner et qui rappellent, indubitablement, que le Président ne peut compter que sur lui-même : en effet, même si, en amont, le dispositif implacable mis en place pour remporter la victoire s'annonçait imparable, l'amateurisme complet d'un des éléments de la machine, la Commission Électorale Nationale Indépendante, a toutefois réussi à passablement ternir les résultats très flatteurs pour le pouvoir.

---

\* Céline Lesourd est anthropologue, chargée de recherche CNRS au Centre Norbert Elias, UMR8562.

\*\* Alain Antil est géographe, chercheur à l'Institut français des relations internationales (Ifri)  
1. Interview du Président Ould Abdel Aziz, <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2687p042-045NEW.xml0/>.

## Travelling panorama : un contrôle accru des sphères décisionnelles

Les stratégies de nominations du Président Ould Abdel Aziz restent assez conformes en apparence aux schémas de ses prédécesseurs : le jeu des équilibres identitaires (ethniques, tribaux, régionaux) et les architectures plus politiques (alliances politiques et façade internationale) restent d'actualité. Néanmoins, il est à relever un « turn over ministériel » réduit, peu commun, et des logiques de composition d'équipes parfois inhabituelles pour les spectateurs. Des changements qui semblent imposer une marque nouvelle dont on peut se demander si elle ne sert pas une quête de personnalisation du pouvoir et de verrouillage des sources financières.

### I - Les nouveaux habits du gouverneur ?

Le premier mandat du Général-Président se distingue clairement par la faiblesse numérique de ses nominations et de ses remaniements. Depuis son accès au pouvoir, le Président Aziz s'est entouré de 70 ministres : soit, entre le 6 août 2008 et fin 2013, une moyenne annuelle de 14 ministres « nommés » par an. A titre d'exemple son prédécesseur, Sidi Ould Cheikh Abdallahi, en cela conforme au Président Maouya Ould Sid'Ahmed Taya, s'est entouré de 67 ministres différents en 18 mois d'exercice du pouvoir. Soit une moyenne de 4 nouveaux ministres par mois. Limiter le nombre d'hommes, n'est-ce pas altérer le jeu de la fidélisation par ventilation kleptocratique, comme l'avait impulsé Taya, pour lui préférer au contraire une parcimonie des distributions ministérielles qui offre une meilleure emprise présidentielle sur les sphères décisionnelles ?

#### 1. Représentativités classiques

On observe sous la présidence d'Ould Abdel Aziz, la récurrence de profils de nominations identitaires classiques, déjà observables chez ses prédécesseurs. Un affichage rôdé d'équilibres en termes de représentativité ethnique, régionale, tribale...

Depuis 2008, comme à l'accoutumée, 21 % des ministres sont des négro-mauritaniens aux attributions ordinairement circonscrites<sup>2</sup>. Quant aux équilibres régionaux, ils affichent une assez semblable régularité : ainsi, ne dérogeant pas aux habitudes, Ould Abdel Aziz a choisi un premier ministre originaire de l'Est, du Hodh El Chargui ; de même, il valorise les deux *wilayat* [régions] du Hodh, deux importants viviers électoraux que Taya ne négligeait jamais dans ses architectures gouvernementales<sup>3</sup>. En revanche, le très choyé « Nord » mauritanien n'a jamais été aussi peu présent dans les compositions<sup>4</sup>, ou tout

2. À ce sujet, « Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VIII | 2012, mis en ligne le 09 octobre 2012, consulté le 08 septembre 2014. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1546> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1546

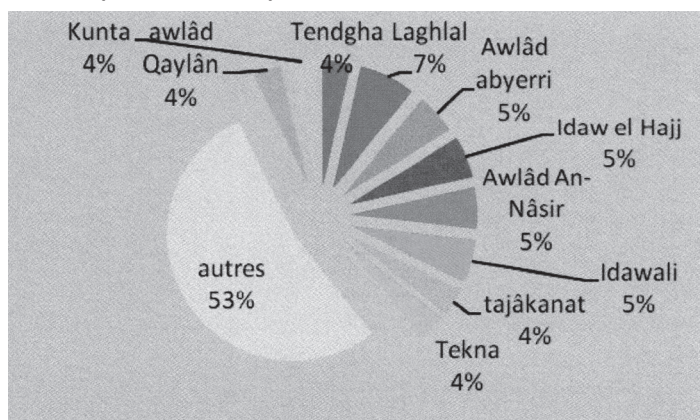
3. 22 % sous la présidence Aziz ; 21% entre 1992-1997 (Taya) ; 11,20 % de 1960 à 1978 (Daddah).

4. 14 % sous la présidence Aziz ; 35 % entre 1992-1997. Rappelons que Ould Taya est originaire de l'Adrar, au nord de la Mauritanie.

du moins sa composante adraraise (*wilaya* de l'Adrar) qui paye les frais, alors qu'à l'inverse les deux ensembles territoriaux de l'Inchiri et du Dakhlet Nouadhibou – le corridor des Awlâd Bu Sba, tribu à laquelle appartient Ould Abdel Aziz – s'affiche en troisième position des régions les plus représentées au gouvernement (9 %).

Depuis l'indépendance, jamais formation gouvernementale n'a donné à voir une telle diversité tribale – 37 tribus représentées sous les différents gouvernements Ould Abdel Aziz, contre par exemple 29, sous Ould Taya, entre 1992 à 1997 – ce qui sous-tend, de fait, la diminution de la représentativité de certains groupes habitués à occuper le devant de la scène politique. Les Idawali par exemple semblent les grands perdants de ces nouvelles valse de portefeuilles : si sous Taya entre 1992 et 1997, 15 % de ministres étaient de la tribu Idawali, ils ne représentent aujourd'hui que 5 % des nominations de ces dernières années. Cette nouvelle donne pour la tribu des Idawali n'est pas anodine et reflète, selon nous, la volonté du pouvoir de limiter – dans la pratique et la symbolique – l'aire d'influence et le pouvoir de ce groupe social puissant dans la classe politico-affairiste mauritanienne. Ainsi, à chaque nouveau chef d'État des groupes à choyer et d'autres à évincer ou tout du moins à maîtriser, au détriment d'autres hommes et d'autres groupes.

Répartition de la représentativité tribale de 2008 à 2013



Enfin, dans les classiques de l'architecture gouvernementale, le Président s'entoure, comme l'ont fait les autres chefs d'État avant lui, de membres de ce que nous appellerons des « grandes familles politiques », des familles de caciques originaires de régions variées ; des familles qui, depuis l'indépendance et quel que soit le pouvoir en place, ont quasi inévitablement un représentant au gouvernement comme aujourd'hui Ould Laghdaf, Mint Baham, Ould Moine.

Au-delà de ces usuels équilibres identitaires, d'autres leitmotivs, tout aussi habituels, entrent en jeu dans les compositions ministérielles, des jeux de nominations qui permettent de mettre en « vue » des groupes à valoriser suivant les évolutions sociales locales et/ou les desiderata internationaux. Tel

est le cas par exemple, de la nécessaire représentation féminine (11 %) <sup>5</sup>. Ce taux de représentativité assez élevé s'explique notamment par l'appel d'air qu'a insufflé la mise en place récente, le 22 Août 2005, d'une ordonnance « portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Cette décision – vite rebaptisée par les Mauritaniens sous les termes de « quota des 20 % » – n'impose cependant pas les femmes dans les fonctions ministérielles mais, de fait, leur présence en a été renforcée. Notons que la représentativité féminine s'articule avec d'autres facteurs puisqu'une femme est issue d'une famille, d'une tribu, d'une région et leur participation apparente au pouvoir fait bonne impression à l'étranger et aux bailleurs de fonds.

Dans cette même recherche d'une satisfaction tout azimut, locale et internationale, les *Haratîns* [descendants d'esclaves affranchis], sont représentés au gouvernement à hauteur de presque 13 %, un taux légèrement supérieur à la moyenne habituelle de ces vingt dernières années <sup>6</sup>. Il est à relever, pour des motivations que nous développerons plus tard que, si ordinairement, il est alloué aux *Haratîns* des portefeuilles de deuxième plan – qu'ils doivent souvent se partager avec les femmes ou les négro-mauritaniens à savoir : jeunesse, travail, sport, lutte contre l'analphabétisme – Ould Abdel Aziz propose dorénavant aux ministres *haratîn* des responsabilités bien plus visibles qu'à l'accoutumée (finances, justice, intérieur et enseignement) <sup>7</sup>.

## 2. Valses technocratiques

Les nominations ministérielles motivées par des compétences technocratiques – compétences qui peuvent bien évidemment se cumuler à des motivations identitaires – ne doivent pas être éludées car ce sont celles qui présentent, à nos yeux, les marques les plus évidentes du changement du mode de gouverner – à savoir le verrouillage financier – impulsé par Ould Abdel Aziz.

À ce titre, un gros plan sur le ministère des mines du pétrole et de l'énergie, ainsi que sur celui de l'habitat paraît assez intéressant dans la mesure où y évoluent des personnages sélectionnés pour leur compétence, postés à des secteurs clefs considérés comme les grands chantiers du Président, verrouillant des sphères extrêmement lucratives. Il est à souligner que ces technocrates, contre toute attente, n'appartiennent pas systématiquement à la cour politique de Ould Abdel Aziz. Tel est le cas, par exemple, de Ismail Ould Boddé Ould Cheikh Sidiya, originaire de la *wilaya* du Trarza, de la tribu des Awlâd Abyerri, ancien du RFD. Cet homme s'est d'abord coiffé de la casquette de « bâtisseur » : ainsi nommé ministre de l'habitat et de l'urbanisme, il était

5. L'ordonnance prévoit 20 % dans le cas suivant « Pour les élections municipales, les femmes auront droit à un quota minimal correspondant à 20 % des sièges de conseils municipaux (...) » ; Dans le cas des législatives et des sénatoriales, les cadres sont un peu différents.

Se reporter à Lesourd Céline, « Femmes mauritaniennes en politique. De la tente vers le puits ? », *L'Année du Maghreb 2007*, Aix en Provence, CNRS/IREMAM, p. 333-348.

6. Ainsi ils étaient 5 % en 1997, sous la présidence Taya, puis 9 % sous la Présidence de Sidi Ould Cheikh Abdallahi (2006-2007).

7. De fait, la place accordée aux *Haratîn* dans les formations gouvernementales est assez récente, fin des années 1980, mais s'est accélérée au cours des années 1990-2000. Leur place a été, en général, circonscrite à deux, voire trois, ministères par gouvernement. Ainsi ils étaient 5 % en 1997, sous la présidence Taya, puis 9 % sous la Présidence de Sidi Ould Cheikh Abdallahi (2006-2007).

en charge de superviser l'élargissement des grandes artères de Nouakchott et la multiplication de voies goudronnées et, surtout, son plus gros dossier consistait à travailler à la restructuration des quartiers précaires de la ville... Après avoir joué le manœuvre du « Président des pauvres » dans le domaine de l'habitat, il change de casquette pour être nommé Président de l'autorité de la zone franche de Nouadhibou, un autre gros dossier cher à Ould Abdel Aziz. En 2014, il sera nommé ministre de l'Emploi, de la formation professionnelle, des technologies de l'information et de la communication. Ce nomadisme à long terme sur des portefeuilles lourds et sensibles est-il le signe qu'il est un homme de confiance et qu'il est, comme certains l'ont affirmé, un « homme du Président » ? Ou doit-on y voir, selon d'autres sources, un technocrate – plutôt assimilé à l'opposition – coincé par le pouvoir, dont la compétence serait prise en otage, exploitée et soumise au couperet du faux-pas – entendre ici : corruption ou détournement –, sur lequel sévira le chef de l'État ?

Au ministère des mines et du pétrole, deux autres cas de figure « technocratique » méritent d'être mentionnés. Le très lucratif portefeuille du pétrole, des mines et de l'énergie, a été donné à Taleb Ould Abdi Vall, idawali originaire de Tidjikja, docteur en géologie, en retrait de toutes affiliations politiques<sup>8</sup>. Il s'est entouré au ministère d'un réseau de directeurs et de conseillers compétents souvent issus, comme lui, de l'université de Nancy. Il apparaît comme une personnalité à la réputation de neutralité politique et non comme un homme de la cour. Notons, entre parenthèse que, dans ce processus de *turn over*, le ministre de l'énergie Taleb Ould Abdi Vall remplace Mohamed Abdallahi Ould Oudaâ orienté à la tête de la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière, placée sous la tutelle du ministère de l'énergie, du pétrole et des mines). Ould Oudaâ est ainsi réorienté à la tête d'une société extrêmement lucrative et incontournable dans le climat actuel des affaires, nous y reviendrons, alors qu'il est affiché « opposition » (RFD) et qu'il a servi comme directeur de la SNIM pendant presque 10 ans, sous Ould Taya<sup>9</sup>. Trois hommes, aux compétences technocratiques mais qui n'appartiennent pas au sérail du chef de l'État, qui ne sont pas du même bord politique et qui, plus encore, n'étaient ni des suiveurs ni des thuriféraires du Président. Hors du cortège des courtisans, ils ont été nommés, à la surprise de tous.

Le choix de technocrates hors niche officielle que l'on fait « tourner » sur les portefeuilles rentables ne proposerait-il pas deux avantages au chef de l'État : tout d'abord, la responsabilité unique, sur du long terme, d'un même portefeuille permet de mieux contrôler les ressources et en verrouille l'accès. En effet, la peur d'une potentielle affaire en justice, d'un possible enfermement comme on a pu le voir ces dernières années pour motif de détournement, corruption semble dissuader de jouer avec la caisse... D'autant que, selon les Nouakchottois, les politiques de tous bords et la presse rappellent – sans qu'Aziz ne le confirme cependant – que la moindre dépense dans chaque ministère est contrôlée directement à la présidence, via le « *Rachad* » [bonne gestion], un système informatique qui gère les dépenses à la direction du budget grâce

8. Docteur en géologie, formé à l'école des mines de Nancy, ancien administrateur de la SNIM, il a multiplié les postes dans le secteur privé et public minier.

9. Voir <http://www.africaintelligence.fr/insiders/AMF/MAURITANIE/2013/02/04/mauritanie-les-oulad-bousbah-dans-les-mines/107941159-BE2>.

auquel le Président, connecté, pourrait suivre, ordonner et bloquer toutes les dépenses lui-même. A ce sujet, dans divers ministères, les petits fonctionnaires confirment formellement qu'à leur niveau : « il n'y a plus d'argent », « tout est sous contrôle », « les possibilités sont très réduites », sous-entendu : les petits avantages, les petits privilèges, les « petites » fuites financières se réduisent comme peau de chagrin<sup>10</sup>.

Limiter ainsi le turn-over ministériel facilite, d'une certaine façon, la maîtrise des ressources. La fidélisation opportuniste des hommes ne s'opère plus en leur offrant carte blanche sur les deniers publics, mais bien plutôt en maintenant la pression sur leur nécessaire probité. En cas « d'erreur » – réelle ou feinte –, le responsable est aussitôt soumis à une guillotine médiatique et juridique, accusé d'agir tels les « *roumouz el vessad* » ces voleurs symboles de l'ère Taya qu'Aziz, en tant que président des pauvres, s'est engagé à éradiquer ...

### 3. *L'État c'est moi ?*

Mohamed Ould Maouloud (Président du parti d'opposition UFP, Union des forces de progrès) a accusé le Président de ne pas accorder de place décisionnelle aux ministres et de saboter « l'administration en la vidant de tous les cadres compétents et expérimentés, systématiquement remplacés par des néophytes, dépourvus de tout savoir-faire professionnel, car choisis sur les critères du népotisme et du clientélisme<sup>11</sup> ». La presse, quant à elle, s'en donne également à cœur joie pour fustiger un gouvernement qu'elle juge « fantoche » et son chef qui « travaille à diriger à gouvernement qui, lui, ne travaille pas ». Un gouvernement inutile ...

Comme faisant écho aux accusations de l'opposition, Ould Abdel Aziz affirme publiquement au sortir des urnes – décembre 2013 – que quels que soient les résultats de ces élections municipales et législatives il ne se sent pas obligé d'opérer un remaniement ministériel. Faire fi publiquement et ainsi discréditer le gouvernement, les élections et l'assemblée nationale, n'est-ce pas faire montre de son autorité et de sa volonté d'hyperpersonnalisation du pouvoir ? De même, on peut lire la faiblesse des turn-over ministériels et le choix, mis en scène, de sembler préférer au gouvernement une petite équipe d'hommes inattendus comme une emprise personnelle sur le pouvoir. Ajoutons que dans cette fabrication sur le mode de « *L'État, c'est moi* », se refuser au jeu des sempiternelles chaises musicales gouvernementales, brouiller les cartes en ne favorisant pas des hommes de la cour ni les sempiternels thuriféraires au profit d'*outsiders*, participent à priver tout un chacun d'un pouvoir symbolique sur les sphères décisionnelles. Selon nous, il y a comme une confiscation taquine du jeu politique : finies, pour les spectateurs, les analyses après match de conseil de ministre, finis les pronostics et autres interprétations tant attendues dans les salons pour justifier le choix de tel ou tel membre du gouvernement. Les motivations des décisions ne sont plus partagées, les spectateurs en sont partiellement dessaisis, et de fait désorientés, car le maître à bord s'en est emparées. Confisquer ainsi les péripéties et rebondissements de la scène

10. Interview, Nouakchott, nov.-dec. 2013, mai-juin 2014.

11. [http://rmibiladi.com/fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=549:les-politiques-menees-par-le-regime-fragilisent-les-populations-&catid=1:actualites&Itemid=2](http://rmibiladi.com/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=549:les-politiques-menees-par-le-regime-fragilisent-les-populations-&catid=1:actualites&Itemid=2).



gouvernementale apposerait comme un couvercle personnel, symbolique, sur la sphère décisionnelle.

## II. Ennemis intimes

Pour se maintenir au pouvoir, Ould Abdel Aziz doit cependant faire face à un problème récurrent : celui de la maîtrise de l'armée dont l'histoire prouve qu'elle est la principale fossoyeuse des régimes en place<sup>12</sup>. Deux autres interférences, religieuse et militaire, nécessitent en cette année 2013 – marquée par les élections législatives et municipales et l'approche des présidentielles – un traitement stratégique particulier.

### 1. Le loup dans la bergerie

Parallèlement au contrôle exercé sur la sphère décisionnelle, le Président s'est attelé à affaiblir la police contrôlée par l'un de ses prédécesseurs, Ely Ould Mohamed Vall qui, pendant longtemps au ministère de l'Intérieur, a géré tous les services de renseignements dont la police constituait l'une des clefs de voute du système. Les policiers d'hier ont disparu, remplacés par un nouveau corps – GGSR (Groupement Général de la Sécurité Routière) – créée par Ould Abdel Aziz et confié au général Mesgharou Ould Sidi. Ces hommes, les « zébrés » comme les surnomment les Nouakchottois, quadrillent l'ensemble de la ville sous prétexte de gérer la circulation et sonnent le glas du réseau de renseignements de la police étiquetée « ancien régime » et plus spécifiquement « Ely ».

Dans cette logique de *containment* des contre-pouvoirs qui pourraient nuire à son autorité, le chef de l'État s'est attelée à mieux contrôler l'armée, premier loup dans la bergerie. Maintenir la grande muette dans ses casernes pour éviter d'être démis, une précaution basique pour Ould Abdel Aziz arrivé lui-même au pouvoir grâce à un putsch en deux coups<sup>13</sup>. L'exemple le plus flagrant de cette attention portée aux militaires, et qui n'échappe à aucun automobiliste nouakchottois, est celui du contraste qu'offre une des principales artères de la ville, l'avenue du Général Gamal Abdel Nasser. Une des plus anciennes artères de la capitale qui abrite d'un côté les ministères, et de l'autre les diverses administrations militaires. Si, depuis des années, la vétusté généralisée de ces infrastructures n'étonnait personne, en revanche aujourd'hui, n'importe quel badaud ne peut que souligner et mettre en opposition le côté administration « militaire » flamboyant vs le côté administratif « civil » délabré. D'une part, des bâtiments à l'allure abandonnée et aux murs décrépits auxquels se cramponnent des climatiseurs fossiles ; de l'autre, des bâtiments emmuscadinés, cachés derrière des grilles de sécurité flambant neuves et arborant des écussons rutilants. D'une part de vieilles planches de contre-plaqué blanc aux lettres vertes effacées par les outrages du temps font office de signalisation illisible qui rendent indéchiffrables la dénomination des ministères. De l'autre, des colonnes et des arcades enjolivées de panneaux lumineux.

12. Alain Antil et Céline Lesourd « Non mon Président ! Oui mon Général ! Chronique politique de l'année 2008 en Mauritanie », *L'Année du Maghreb*, 2009, Aix en Provence, CNRS/IREMAM, p. 365-383.

13. Aziz est à l'origine du coup d'État de 2005 puis de 2009, cf. Alain Antil et C. Lesourd, 2009



Si l'on dépasse les coups de peinture, il est important de relever la volonté forte de restructurer profondément l'organigramme de l'armée comme le démontre la floraison toute nouvelle de 18 généraux – la Mauritanie n'en comptait pas avant 2007 – et le renouvellement des états-majors (armée de terre, marine nationale, air) en octobre 2013. Ould Abdel Aziz et Ghazouani<sup>14</sup> semblent fabriquer une nouvelle élite militaire avec pour objectif de multiplier les « verrous » de commandement en offrant de la reconnaissance et un certain confort financier.

On observe également que les « troupes » ne sont pas en reste : nombreuses promotions au grade d'officier et de sous-officiers, augmentation des salaires (de 10 à 30 %), ravitaillement permanent des casernes (viande, sucre, thé) pour les militaires et leurs familles, nouvelles politiques d'accès aux soins. Renouvellement massif des équipements et des uniformes.

L'armée est ainsi placée au centre des préoccupations présidentielles et des ouvertures lui sont octroyées aux fonctions lucratives et décisionnelles. Ainsi, le poids de l'armée dans la gestion politico-affairiste est parfois manifeste comme dans le secteur de la pêche par exemple : pendant longtemps, ce dernier a été confié au colonel Cheikh Ould Baya. Or, après avoir dirigé, depuis 2005, la délégation à la surveillance maritime et au contrôle en mer, Ould Baya a fait valoir ses droits à la retraite. Mais pour s'assurer que le secteur sera suivi par cet ancien officier supérieur, le Chef de l'État l'a nommé Conseiller technique du ministre de la Pêche et, puisque la composante essentielle de la politique de la pêche est la gestion des accords de pêche avec l'UE, Ould Baya a été nommé également négociateur en Chef avec la Commission Européenne.

## 2. Mouvements de travailleurs

Autre caillou dans la chaussure du Président, les mouvements sociaux récurrents, dont certains émanent du secteur minier, partie de l'économie où ses alliés sont particulièrement présents, notamment dans les sociétés d'intérim. Comme nous l'avions en effet pointé précédemment, les mouvements sociaux se sont multipliés ces dernières années<sup>15</sup>. Ils ont touché plusieurs secteurs, notamment diverses catégories de fonctionnaires ou encore les dockers. Les employés du secteur minier n'ont pas été épargnés par ce phénomène. En effet une partie importante des salariés les moins qualifiés du secteur minier ne sont pas employés directement par les sociétés minières étrangères investissant dans le pays mais par des sociétés d'intérim mauritaniennes qui louent cette main d'œuvre. Ces sociétés, très protégées politiquement<sup>16</sup>, pratiquent des prélèvements très importants sur les sommes versées par l'employeur et les ouvriers touchent un salaire misérable, certains observateurs à Nouakchott n'hésitent pas à parler d'un nouvel esclavage. Aussi, le secteur des mines est-il touché depuis plus d'un an par des revendications sociales et des grèves récurrentes.

14. Général des armées et actuel chef d'État major de l'armée mauritanienne, Ghazouani est souvent le premier homme du Président, celui qui a assuré l'intérim du Président lors de son hospitalisation à Paris, alors que cette charge revenait constitutionnellement au Président du sénat.

15. Alain Antil et Céline Lesourd, 2012, *op.cit*

16. Selon plusieurs entretiens réalisés à Nouakchott en novembre-décembre 2012 à Nouakchott.

Ainsi, pendant l'hivernage 2013, la grande majorité des employés de la société Tasiast Mauritanie Limited S.A., filiale de la compagnie canadienne Kinross qui exploite de l'or dans une zone qui se situe entre Nouakchott et Nouadhibou, sont entrés en grève le 8 août après avoir déposé un préavis à la fin du mois de juillet, ils exigent notamment « l'égalité des salaires dans la fonction, l'amélioration du traitement du personnel de prospection et de la couverture médicale et le respect du code du travail<sup>17</sup> ». Quelques semaines plus tôt, fin mai, un autre mouvement avait quand à lui pris une tournure plus violente. En effet, le 28 mai, plusieurs centaines de travailleurs journaliers de la ville minière de Zouérat organisaient une marche qui devait déboucher sur le saccage et l'incendie du siège de la wilaya (gouvernorat) et de la station de la radio régionale. Il s'agissait d'employés de sociétés d'intérim qui louent leur force travail à la Société Nationale d'Industrie Minière (SNIM), la grande entreprise publique minière qui exploite des gisements de fer près des villes de Zouérat et F'Derick (wilaya du Tiris Zemmour). Les manifestants réclamaient le respect des engagements pris par le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz de répondre à des revendications exprimées depuis des semaines<sup>18</sup>.

### 3. Les voisins de Dieu

En Avril 2012, l'affaire Biram Ould Dah Ould Abeid, accusé d'apostasie et emprisonné – puis libéré sans procès – fait grand bruit dans le pays<sup>19</sup>. Le militant des droits de l'homme, fondateur de l'IRA (Initiative pour la Résurgence du mouvement Abolitionniste) brûle, publiquement, des exemplaires de livres de droit islamique, malékites, qui selon lui légitiment l'esclavage et participent d'un « code noir ». Arrêté et emprisonné avec des sympathisants, la télévision et la radio – et les islamistes – s'emparent de l'événement vite rebaptisé « affaire de l'autodafé ». La foule crie au blasphème. Certains imams de mosquée jettent de l'huile sur le feu durant les prêches du vendredi. La justice parle d'atteinte à la sécurité de l'État. On réclame la mise à mort des apostats.

Décembre 2013 est marqué par un scandale assez similaire, l'affaire dite « du forgeron de Nouadhibou ». Un jeune homme, Mohamed Cheikh Ould Mohamed dit Ould Mkeïtir, appartenant à la caste des forgerons, poste un article sur internet dans lequel il souligne que le prophète, de son vivant, s'est laissé aller à des comportements discriminatoires. Le texte du jeune homme accuse également la société mauritanienne de perpétuer un ordre social inique, hérité de cette époque. Il dénonce de plus le recours à l'islam pour justifier la marginalisation de certaines franges de la population – dont les forgerons – au profit des marabouts. Si l'article passe assez inaperçu à sa publication en décembre 2013, la tempête éclate – avec l'aide des islamistes ? – aux premiers jours de 2014. Le 2 janvier 2014, le jeune homme est arrêté et placé en garde à vue. Coupable de blasphème et, aussi sec, d'apostasie, le jeune homme est sommé de se repentir pour échapper à la condamnation à mort. La fureur s'empare de la ville de Nouadhibou. Puis de Nouakchott. La foule, une fois encore, exige la mise à mort du blasphémateur. A la télévision, le Président en turban souffle

17. Cf. *Ecofin* : « Mauritanie : Kinross chahuté dans la mine d'or de Tasiast », 9 août 2013.

18. Cf. *AFP* : « Mauritanie : des mineurs en grève brûlent des bâtiments publics », 28 mai 2013.

19. Zekeria Ould Ahmed Salem, *Prêcher dans le désert. Islam politique et changement social en Mauritanie*, Paris, Karthala, 2013.

sur les braises. Un homme d'affaire à Nouadhibou met la tête du blogueur à prix : 10 000 euros pour qui lui fera la peau. Quant à la Présidente de la Commission des Droits de l'Homme, elle s'indigne de l'atteinte honteuse portée ... au Prophète. Le jeune homme est en attente de jugement, toujours en prison.

Il nous a semblé ici important de rappeler brièvement les faits, entre l'affaire de « l'autodafé » en 2012 et celle du « forgeron », à l'aube de 2014, pour souligner que, si l'année 2013 a été bien moins marquée que la précédente par d'importants et visibles mouvements de protestation à caractère religieux, elle n'en demeure pas moins une année où la question de la place et de la forme de l'Islam plane de façon récurrente sur la scène politique et constitue une possible source de déstabilisation.

Le crescendo des sensibilités et des capacités de mobilisations des islamistes est évident, mais l'on peut supposer que 2013 est demeurée relativement calme en raison de la perspective des élections législatives et municipales et des Présidentielles, prévues pour juin 2014. En effet, d'un côté, le Président sortant doit ménager un électorat populaire de plus en plus sensible à la question religieuse (Ould Ahmed Salem, 2013) mais il ne peut pas non plus prendre le risque, en plein conflit malien, d'être étiqueté « trop religieusement engagé » aux yeux de la « communauté internationale ». Du côté islamiste, la perspective de remporter un nombre important de sièges parlementaires et de mairies à l'issue du scrutin requiert de privilégier un certain apaisement stratégique, faire profil bas, aplanir d'éventuelles vagues pour que le navire politique arrive à destination<sup>20</sup>. De part et d'autre, les deux acteurs sont arrivés à leur fin. Et, sitôt les élections passées, éclate l'affaire dite « du forgeron ».

## IV. Gros plan sur le contrôle des ressources

### 1. Goldfinger

Le monde des affaires a été largement secoué comme le rappellent les scandales qu'ont suscité les arrestations et/ou les pressions en tout genre exercées sur les hommes d'affaires étiquetés « Président Taya » (Ould Abdallah, Nouegueid, Bouamatou, Abeïdna). Des Hommes puissants... donc potentiellement gênants, nous y reviendrons. Des fortunés à vassaliser. Comme ses prédécesseurs, Ould Abdel Aziz cherche à créer sa propre classe d'affaire, faite de « neuf », tout en fidélisant certains « vieux de la veille ». La classe d'affaire

---

20. De même, certains de nos interlocuteurs disent ne plus cacher leur agnostisme dans leur vie quotidienne. Des mots et des gestes qui soulèvent des tempêtes, le plus souvent internautes, donc plus discrètes mais néanmoins récurrentes. Si le débat n'est pas dans la rue en 2013, il demeure extrêmement vif sur la toile. Prenons à titre d'exemple, le cas du sénateur Sylla qui déclare à la presse que « *La démocratie impose la laïcité (...) Nous sommes tous des musulmans. Mais, on ne peut pas être une République islamique et en même temps être une République démocratique. En Mauritanie, les oulémas sont supérieurs aux autres. Et, en démocratie, personne n'est supérieur aux autres* ». Les commentaires sur le blog de la plate-forme d'information sur laquelle est publié l'article sont vives et parfois violentes : « C'est la pendaison, qu'il faut à ce genre de personne et la radiation du parlement », déclarations de cet acabit auxquelles s'opposent rageusement d'autres bloggeurs : « tu te crois au temps de l'hégire? Tout le monde est libre d'exprimer ses idées et le lynchage et autres pendaisons sont le fait de barbares primitifs ! ».

aujourd'hui est donc composée de « jeunes loups », des créations d'Ould Abdel Aziz, et de *businessmen* accomplis, disponibles pour ce régime comme ils ont su l'être pour les autres. Les Awlâd Bu Sbâ y sont fort représentés mais pas beaucoup plus significativement qu'auparavant – on peut émettre l'hypothèse que les élections Présidentielle de 2014 et la campagne qui précédera jouera comme un catalyseur.

Parmi les plus anciens qui sont actifs et marchent vivement dans le sillage présidentiel, il convient de citer d'abord les frères Ghadde (Awlâd Bu Sbâ) qui à eux seuls contrôlent plus de 70 % du marché des produits alimentaires. Parmi eux, citons également l'incorruptible Ould Bouh, homme d'affaire qui a bâti sa fortune dès les années 1970, patron du tentaculaire groupe ASML<sup>21</sup>. Et enfin, Ould Azizi (Awlâd Bu Sbâ) qui préside la Fédération Nationale du Patronat Mauritanien et touche à tous les secteurs économiques mauritaniens.<sup>22</sup>

Deux hommes nouveaux qui ont émergé avec Ould Abdel Aziz sont à citer. Le premier, sans doute l'une des valeurs montantes du système Ould Abdel Aziz, est Feïl Ould Laha. Ce jeune homme de la tribu des Kunta (mais sa mère est la tante d'Ould Abdel Aziz), comptable de formation, siège à la tête de Wafa Assurances et de la compagnie d'hydrocarbures National Petroleum (NP) ; il préside également un projet de nouvel établissement bancaire, "*La Banque de la jeunesse*", dont il est actionnaire à hauteur de 30 %. Hamady Ould Bouchraya, ancien consul, a hérité de la SOBOMA (i.e. Coca-Cola Mauritanie dont il détient 4 % et dont Ould Abdel Aziz serait devenu le principal actionnaire). Cet homme d'affaire a notamment obtenu le monopole de la logistique de la SPEG (Société de Production de l'Electricité à partir du Gaz) dont les actionnaires sont : SOMELEC, SNIM et Kinross (la société canadienne qui doit exploiter la mine d'or de Taziast). Enfin Ould Bouchraya est en train de lancer la distribution des cigarettes « Winston »<sup>23</sup>.

Enfin, il est à noter la présence de deux « hommes du Président », que l'on peut considérer comme des « relais » entre la présidence et le secteur privé minier et pétrolier. Le premier est un homme des Awlâd Bu Sbâ, Kemal Ould Mohamedou. Originaire de l'Inchiri, de la tribu des Awlâd Bu Sbâ, fils de diplomate (son père est aujourd'hui, et ce depuis plus de 10 ans, directeur de la chambre de commerce), il est aujourd'hui le numéro 1 de Tullow Oil Mauritanie. Le second est Melainine Ould Towmy, un autre Awlâd Bu Sbâ, qui est depuis 2010 directeur des relations extérieures de Kinross, l'opérateur de la mine d'or de Tasiast.

## 2. Éliminer la concurrence et les hommes problématiques

L'émergence d'une nébuleuse d'entrepreneurs liés au Président Mohamed Ould Abdel Aziz est concomitante, comme nous l'avons montré dans la chronique de l'année 2012<sup>24</sup>, d'un déclin d'un certain nombre de groupes

---

21. Groupe Ahmed Ould Saleck Ould Lemine Ould Bou : top technology, Top lait, ciment de Mauritanie, Khayma Center...

22. Recherche dans l'uranium et recherche minerai de fer

23. [http://www.dakaractu.com/Mauritanie-Les-Hommes-du-president-Mohamed-Ould-Abdel-Ould-Abdel-Aziz\\_a35359.html](http://www.dakaractu.com/Mauritanie-Les-Hommes-du-president-Mohamed-Ould-Abdel-Ould-Abdel-Aziz_a35359.html)

24. Cf. Alain Antil, « Chronique politique 2012 : Entre insécurité et émergence d'un modèle de gouvernance », *L'Année du Maghreb*, IX | 2013, 369-381.

économiques solidement établis pendant l'ère Taya. Les modes de déclin peuvent être variables. Généralement, il s'agit d'abord d'une difficulté de plus en plus grande d'accéder aux marchés publics. L'autre manière, plus violente et plus pédagogique, est l'engrenage des ennuis fiscaux. Le cas de Mohamed Ould Bouamatou, brièvement évoqué l'an dernier, illustre parfaitement ce mode de régulation de l'économie, par le politique.

L'encadré suivant permet de cadrer chronologiquement cette affaire.

« Tout a commencé à la fin du mois de novembre 2012, quand la DGI notifie à BSA Ciment (fabrication et emballage de ciment) un redressement estimé à quelque 1,5 milliard d'ouguiyas. Bouamatou y détient 35 % du capital, le reste (65 %) appartenant au groupe français Vicat. Lequel aurait directement négocié afin de ramener la somme due à 1,1 milliard d'ouguiyas. Mattel - premier opérateur GSM du pays, créé en 2000 par Bouamatou avec Tunisie Télécom, majoritaire, et un autre actionnaire privé mauritanien - est également visé. Mais, au terme d'un arrangement entre son directeur général et la DGI, la société s'acquitte de 1 milliard d'ouguiyas, au lieu du 1,3 milliard initialement réclamé. Arrive ensuite le tour de la fameuse Générale de banque de Mauritanie (GBM), première banque privée du pays, fondée par Bouamatou en 1995. Bénéficiant des dépôts de l'État, qu'elle prête au secteur privé actif (agriculture, pêche...), elle est vite devenue l'une des plus actives du pays. La DGI lui réclame 1,5 milliard d'ouguiyas. Le 23 janvier, le gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a ordonné aux entreprises publiques de retirer leurs avoirs de la GBM. Et un virement de 400 millions d'ouguiyas, destiné à la Fondation Bouamatou (lutte contre la cécité), a été bloqué. Enfin, le vice-Président du groupe BSA, Mohamed Ould Debagh, a été écroué le 6 février après la mise en liquidation de Mauritania Airways, dont il n'a pourtant été que l'éphémère Président du conseil d'administration. BSA n'en détient d'ailleurs que 39 % des parts, aux côtés de Tunisair, majoritaire (51 %), et de l'État mauritanien (10 %).<sup>25</sup> »

C'est une véritable guerre qu'a menée le Président de la République contre le groupe BSA (Bouamatou<sup>26</sup>) qui s'est manifesté par le fait que le fisc a frappé les entreprises du groupe BSA de lourds impôts<sup>27</sup> et l'arrestation du vice-Président du groupe, Mohamed Ould Debagh, dans le cadre de l'ouverture du dossier de la faillite (que les autorités pensent frauduleuse) de la compagnie aérienne Mauritania Airlines. De nombreux journaux, partis politiques et personnalités ont vu dans cette série de mesures une volonté du Président d'affaiblir l'un « des principaux entrepreneurs du pays ». Un ancien Président (membre lui aussi de la tribu des Awlâd Bu Sba), Ely Ould Mohamed Vall, a appelé solennellement à ce que cesse cet acharnement qui met en péril « un des plus grands groupes mauritaniens »<sup>28</sup>.

25. Cf. *Jeune Afrique* : « Mauritanie : qui veut la peau de Bouamatou », 18 février 2013.

26. Pourtant un homme d'affaire de sa tribu qui a participé au financement de sa campagne électorale.

27. Des arriérés, selon les services concernés.

28. « L'acharnement tout azimut dont est victime aujourd'hui M. Mohamed Ould Bouamatou montre jusqu'où peut aller le comportement d'un pouvoir qui ne recule devant rien pour spolier de leurs biens ceux qui refusent l'arbitraire et l'injustice », Communiqué de presse d'Ely Ould

Certains à Nouakchott pensent alors que ces mesures sont destinées à dissuader Mohamed Ould Bouamatou de se présenter aux prochaines élections présidentielles qui doivent normalement avoir lieu en 2014, ou encore de dissuader Bouamatou de soutenir un autre candidat. Cette lutte était aussi risquée pour le Président, car, d'une part elle a créé des fractures dans l'ensemble tribal<sup>29</sup> dont il est issu et même dans le bloc politique qui le soutient. D'autre part, Bouamatou, qui dirige ses affaires prudemment depuis le territoire marocain, garde d'importants relais dans tous les cercles du pouvoir, certains n'hésitent pas<sup>30</sup> à lui attribuer la violente campagne de diffamation par voie de presse, début 2013, qui accuse le Président Mohamed Ould Abdel Aziz d'être le « parrain de la drogue » dans son pays.

La tension entre l'homme d'affaire Bouamatou et le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a finalement pu s'apaiser grâce à la médiation discrète de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Sénégal Cheikh Tidiane Gadio. Cheikh Tidiane Gadio a créé fin 2012 un Think Tank, *l'Institut panafricain de stratégies (IPS)*, dont l'un des objectifs est de réaliser des médiations de crise. Cheikh Tidiane Gadio avait été l'un des médiateurs lors des accords de Dakar de juin 2009 qui ont permis de sortir de la crise politique post coup d'État<sup>31</sup> en Mauritanie.

Contrôlant l'économie, ayant réussi à stabiliser l'armée, c'est tout naturellement que le Président domine outrageusement la compétition électorale, en prenant toutefois la précaution de respecter les standards minimaux internationaux.

## Silence : On vote !

Avec deux années de report, officiellement justifiées par la lenteur du recensement (enrôlement) qui a nourri des tensions ethniques – les négro-mauritaniens y voit une tentative d'exclusion (Antil & Lesourd, 2012) – et des tensions politiques – l'opposition y voit une manipulation du fichier électoral –, les élections municipales et législatives se tiennent en décembre 2013. Boycottées par une partie de l'opposition (Coalition de l'Opposition Démocratique - COD) qui dénonce des fichiers électoraux pipés et une commission organisatrice à la solde du Président, le parti Présidentiel (Union Pour la République), à l'issue d'une campagne très fade et d'une diffusion rocambolesque des résultats, emporte ces élections avec 74 sièges sur 147 à l'assemblée et 154 communes sur 218, devançant *Tawassoul*, le parti islamiste qui, échappé de la COD, devient *leader* de l'opposition.

---

Mohamed Vall, 18 février 2013.

29. Une médiation tribale au sein des Awlâd Bu Sba a été mise en place, mais Bouamatou aurait refusé cette médiation, preuve qu'il considère les agissements du Président comme un acte de guerre.

30. Différents entretiens réalisés en juin 2013 à Nouakchott.

31. Coup d'État de Mohamed Ould Abdel Aziz de 2008.



## I. La CENI

Dans cette charge critique, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est particulièrement pointée du doigt. Ceci ne constitue d'ailleurs pas une exception mauritanienne car les débats politiques autour des scrutins électoraux en Afrique subsaharienne se focalisent fréquemment autour de la qualité des fichiers électoraux ou encore du manque de professionnalisme et/ou d'indépendance des commissions électorale indépendante, plus que sur des phénomènes de fraude.

Cette année a été rythmée par la CENI, reculant à plusieurs reprises les dates de scrutins. Ce feuilleton à rebondissements a tenu en haleine le pays. En janvier, la CENI prévoit d'annoncer les dates des municipales fin février. Fin février, la CENI parle, pour les premier et deuxième tours, de la mi septembre et de la mi octobre. Il faut attendre juillet pour que la CENI précise qu'il s'agit du 12 octobre et du 26 octobre. Le 25 juillet, la CENI lance un recensement administratif à vocation électorale (RAVEL), celui-ci doit s'achever le 7 septembre. Ce recensement comporte trois objectifs principaux : « Recenser tous les citoyens mauritaniens, des deux sexes, disposant de la carte d'Identification, âgés de 18 ans révolus et plus à la date du scrutin ; - Constituer un fichier électoral à partir des données collectées ; - Apurer ce fichier, sur la base du décapage des bureaux de vote, pour l'établissement d'une liste électorale fiable<sup>32</sup>. ». Il faut souligner, que ce recensement doit donc se dérouler en pleine période d'hivernage, période pendant laquelle les déplacements dans certaines zones reculées ne sont pas aisés. La durée du RAVEL est par la suite prolongée au 7 octobre. Fin août, la CENI annonce que le premier tour se tiendrait le 23 novembre et le second le 7 décembre. Les deux tours du scrutin se tiennent finalement, le 23 novembre et le 21 décembre.

Bien sûr, cette valse hésitation ne peut être totalement attribuée à la CENI. Le retard de deux années est imputable au processus dit d'enrôlement, réalisé par l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) qui s'est étiré en longueur<sup>33</sup> depuis le mois de mai 2011. Cet enrôlement, censé entre autre contribuer à l'établissement d'un État civil de qualité, était selon les autorités le préalable à l'organisation des élections. Par ailleurs, les reports successifs durant l'année 2013 sont explicables en partie par les négociations menées entre le Président Mohamed Ould Abdel Aziz et sa majorité d'une part, et une partie de l'opposition regroupée au sein de la COD d'autre part pour que l'opposition ne boycotte pas les élections.

Les critiques de la CENI ne proviennent pas uniquement de la sphère politique, des journalistes, tels le directeur du quotidien *La Tribune*, Mohamed Fall Ould Oumère, soulignent après le premier tour<sup>34</sup> les difficultés de commu-

32. Cf. la description du RAVEL sur le site de la CENI au lien suivant :

[http://www.ceni.mr/spip.php?page=article&id\\_article=382](http://www.ceni.mr/spip.php?page=article&id_article=382), consulté en août 2014.

33. Nous ne reviendrons pas sur les problèmes liés à l'enrôlement que nous avons évoqués dans la chronique 2012 : « Une hirondelle ne fait pas le printemps. Grammaire des mobilisations sociales et politiques et retour de la question negro-mauritanienne », *L'Année du Maghreb* [En ligne], VIII | 2012, mis en ligne le 09 octobre 2012, consulté le 08 septembre 2014.

URL : <http://anneemaghreb.revues.org/1546> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1546

34. Cf. « Les déboires de la CENI », 24 novembre 2013, sur son Blog Vu de Mauritanie.



nication de cet organisme<sup>35</sup>. Le blog Chezvlane parle quand à lui de Cenigate, dénonçant une CENI inféodée au ministère de l'Intérieur<sup>36</sup>.

## II. Le boycott

Pour l'opposition réunie au sein de la COD, l'année 2013 a en effet été marquée par cette opposition à la tenue d'un scrutin mal préparé. Après un bref retour sur les différents arguments avancés pour appeler au boycott, il sera utile de revenir sur les enjeux, pour les différents acteurs, de ce bras de fer.

Annonçant régulièrement qu'elle ne comptait pas participer, la COD rappelait par exemple, dans un communiqué le 12 août que le fichier électoral qui allait sortir du long processus (enrôlement + RAVEL) ne pouvait être que très lacunaire<sup>37</sup> d'autant plus que le premier acte de l'administration Abdel Aziz avait été de détricoter les progrès du fichier électoral réalisés entre 2005 et 2007, c'est-à-dire pendant la période de « transition démocratique » :

« Aujourd'hui, il n'y a pas de fichier électoral puisque celui qui existait a été purement et simplement détruit pour permettre au pouvoir de différer indéfiniment toute élection au nom d'une prétendue reconfiguration de l'état civil par la calamiteuse opération d'enrôlement. Or l'enlèvement de cette opération organisée par une Agence opaque et partisane excluant pour le moment au moins une grande partie du corps électoral (notamment les citoyens dans les communes rurales, les Mauritanien de l'étranger etc..) ôte toute validité aux élections envisagées. Le Ravel établi sur cette base est donc taillé sur mesure et ne fait que consacrer la discrimination et l'exclusion d'une partie du corps électoral ».

Excluant une partie de la population, l'organisme en charge de l'enrôlement<sup>38</sup>, l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés, a été accusée par le parti politique Alliance Populaire Progressiste (APP), dans un communiqué du 21 mars 2013, de recenser des populations étrangères, en particulier des Maliens dans la région de Bassikonou<sup>39</sup> ainsi que des populations du Sahara occidental dans les localités de F'Derick et Bir Moghreïn<sup>40</sup>.

À plusieurs reprises durant l'année 2013, le pouvoir a tenté de nouer le dialogue avec l'opposition « non dialoguiste » (la COD) pour que celle-ci lève son mot d'ordre de boycott. Le premier ministre Moulaye Ould Mohamed Laghdaf rencontre ainsi le 25 septembre<sup>41</sup> le vice-Président du Rassemblement national pour la Réforme et le Développement (RNRD-Tawassoul, mouvance

---

35. Voir aussi la déclaration de l'opposant (dialoguiste) Messaoud Ould Boulkheir, président du parlement sortant : *Jeune Afrique/AFP* : « Législatives en Mauritanie : un parti d'opposition exige la publication immédiate des résultats », 25 novembre 2013.

36. Cf. notamment « CENIGATE : C'est parti ! 30 partis frondeurs réclament à Aziz un coup d'état électoral... », 2 décembre 2013, et « Voici la preuve que les agents du ministère de l'intérieur sont les premiers coupables... », 26 novembre 2013. <http://chezvlane.blogspot.fr/>

37. Cf. *Coordination de l'Opposition Démocratique: Pourquoi la COD boycotte les élections convoquées par le pouvoir en place ?*, 12 août 2013.

38. Enrôlement qui n'était pas encore achevé en septembre 2014.

39. Sud Est du pays, près de là où se trouve le camp de réfugiés de M'bera.

40. Nord du pays, wilaya du Tiris Zemmour.

41. Cf. PANA : « Le pouvoir et l'opposition radicale mauritaniens renouent avec le dialogue ce mardi », 25 septembre 2013.

islamiste). Une semaine après, le dialogue politique est suspendu. Les deux parties ne s'entendant pas sur le délai de report des élections législatives et municipales prévues le 23 novembre et le 7 décembre 2013. Le pouvoir aurait proposé un report d'une quinzaine de jours, alors que les leaders de la COD estimaient qu'il fallait davantage de temps. L'autre exigence de la COD était

« un véritable gouvernement de consensus capable d'assurer une supervision impartiale des élections et la neutralité de toutes les institutions (administration territoriale, conseil constitutionnel, direction de l'État civil, forces armées et de sécurité....)<sup>42</sup>. »

Début octobre la situation est bloquée, dix des onze partis de la COD optent pour le boycott des législatives et municipales, le RNRD-Tawassoul décide, quant à lui, de participer à ces élections<sup>43</sup>. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) annonce le 19 octobre la validation de 1 100 listes candidates aux élections législatives et municipales prévues en Mauritanie les 23 novembre et 7 décembre 2013. Cette campagne continue sous les critiques redoublées de l'opposition. L'ancien chef d'État Ely Ould Mohamed Vall, issu du même ensemble tribal que le Président de la République prédit, quant à lui, qu'une majorité de Mauritaniens boycotterait ces élections, car ils ont selon lui conscience d'avoir à faire à un pouvoir illégitime<sup>44</sup>.

Les critiques à l'égard de la CENI et les menaces de boycott sont tellement importantes que le pouvoir annonce fin octobre la mise en place d'un mystérieux Observatoire National pour la Surveillance des Elections (ONSE<sup>45</sup>). Un arrêté passé le 10 novembre en nomme le Président (Taki Ould Sidi<sup>46</sup>) ainsi qu'une dizaine de membres. La création de cet observatoire témoigne d'une fébrilité du pouvoir qui crée une structure pour surveiller une commission électorale pourtant présentée par lui comme indépendante et professionnelle. Cette décision témoigne de l'improvisation politique, car il est difficile de croire qu'une structure créée une vingtaine de jours avant le premier tour des élections puisse être en ordre de marche le jour J. Un certain nombre d'acteurs politiques mauritaniens s'interrogent alors ouvertement sur le sérieux et la crédibilité de cette mesure. Ainsi, un des leaders de l'APP, parti pourtant peu critique vis-à-vis du pouvoir s'étonne : « Ni les partis, ni la société civile n'ont

42. *Ibid.*

43. Il faut souligner que le président de l'UFP est mis en minorité jour même où il a voté le boycott au sein de la COD par le comité permanent du parti, qui décide alors de déposer une liste de candidatures. Quelques jours plus tard, c'est le Bureau exécutif national du parti qui, en dernière instance, décide que le l'UFP boycottera les élections.

44. « Toutes les crises dans les domaines politique, économique, social sont le résultat de la poursuite dans cette situation anormale. Les affaires du pays ne marcheront que lorsque les séquelles de ce coup d'état auront disparu. Avant de parler des élections, il faut d'abord évoquer le viol du pouvoir et la réhabilitation des institutions républicaines qui ont été vidées de leur contenu. », cf. « Ely Ould Mohamed Vall : Je vais continuer à lutter jusqu'à la disparition des séquelles du coup d'État », *Le Calame*, 13 octobre 2013.

45. « La création de cet observatoire électoral vise à assurer la transparence et l'équité des prochaines élections par l'implication des institutions indispensables dans l'observation des élections aux côtés de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) », cf. *PANA* : « Bientôt un Observatoire national pour la surveillance des élections en Mauritanie », 4 novembre 2013.

46. Ancien ministre et diplomate chevronné.

été consultés. D'où notre inquiétude sur la composition de l'Observatoire et le rôle qu'il pourra jouer dans ces élections »<sup>47</sup>.

Par ailleurs, la COD dénonce début novembre l'attribution du marché des bulletins de vote à une société britannique, Smith & Ouzmam, à cette époque poursuivie au Royaume-Uni pour des soupçons de corruption, dans plusieurs pays africains, dont la Mauritanie, en vue de l'obtention de marchés de fourniture de bulletins de vote.<sup>48</sup>

### III. Une si triste campagne

« Cette campagne ne ressemble à rien (...) Cette tente, je l'avais achetée pour la campagne de Maaouya [Ould Taya, élections Présidentielles de 2003], elle était devant la maison, dans la rue. On avait fait la fête, les griots venaient jouer, tout le monde venait se retrouver sous la tente (...) là, il n'y a rien, il ne se passe rien ». Khadeija, 70 ans.

« Il n'y a même pas beaucoup de tentes en ville, pas de musique, pas d'animation (...) C'est une campagne sans griot, sans fête ». Selma, 39 ans.

« Au Ksar, il y a quelques tentes, on y sert des repas, pour attirer les gens mais sinon, il n'y a rien ; cette campagne (...) on peut manger gratuitement, il y a un côté cantine, pour beaucoup ça assure un repas quotidien, mais il n'y a pas de fête. Ce n'est pas une campagne comme les précédentes ». Yakoub, 50 ans.<sup>49</sup>

La déception est vive sur la campagne électorale qui est habituellement un moment, comme le soulignent nos interlocuteurs, de fêtes et de sociabilités. Un moment pour les notables de se montrer, d'afficher leurs choix politiques, de faire du tapage en espérant un poste, un siège ou encore un marché. Ce calme de période électorale peut s'expliquer, d'une part, par le boycott d'un certain nombre de partis d'opposition ; avec moins de partis « lourds » en course, le visage de la campagne s'en trouve inévitablement modifié. Parmi les partis en lice, Tawassoul, par exemple, ne se livre pas à une campagne tapageuse, leur travail de démarchage politique s'effectue en suivant une toute autre organisation, celle du porte à porte, du travail de proximité assuré par un réseau de militants et de sympathisants très actifs. Mêmes techniques pour l'AJDMR :

« Il faut privilégier le lien avec les électeurs, la proximité. De toute façon, on n'a pas non plus les moyens de faire autrement avec 10 millions [d'ouguiyas] pour une vingtaine de listes, dispersées dans le pays (...) l'UPR a touché le pactole, il y avait 500 millions à distribuer aux partis à la CENI (...) Les tentes, et tout le tralala, ça sert aux VIP à se montrer (...) pour les jeunes, ça sert à la drague, pour nous, ça ne sert à rien<sup>50</sup> ».

47. Cf. *RFI* : « Élections en Mauritanie: interrogations autour du nouvel Observatoire national », 11 novembre 2013.

48. Cette société aurait fourni les bulletins de vote en Mauritanie lors des élections de 2006 et 2009. Cf. *Eastbourne Herald* : « Trial date set for Smith & Ouzman four », 9 novembre 2013.

49. Entretien, novembre-décembre 2013.

50. Entretien, mai 2014.

Ce travail discret, dit de proximité, des petits partis leur permet également de s'assurer que leurs électeurs ont bien reçu leur carte, et à défaut, ils les assistent dans leurs démarches pour la récupérer au plus vite. Ainsi, compte tenu du climat de l'élection, sanctionnée par le boycott de nombre de partis de l'opposition, il n'était pas besoin pour le pouvoir en place de tenir la dragée haute dans une campagne avec tambours et trompettes. L'absence de campagne soustrait le politique de la rue. Comme nous l'avions évoqué auparavant pour les vases ministérielles confisquées au public, transformer la campagne électorale en un événement « hors public » ne constituerait-il pas un symbole fort qui revient à soustraire le politique à la rue, aux regards et aux « qu'en dira-t-on » pour en faire un pré-carré du palais ?

Après la campagne électorale volée à son public, survient inévitablement, mais non sans surprise, le jour J du scrutin<sup>51</sup>. Et si la campagne n'a pas fait date, en revanche, l'organisation du premier tour, et bien davantage celle du 2<sup>e</sup> tour, marquera certainement la mémoire collective. Le rocambolesque de l'organisation en ferait presque oublier les résultats eux-mêmes. Les Nouakchottois s'attachent bien davantage, six mois après, à détailler par le menu les problèmes dans tels ou tels bureaux de vote, à la capitale comme en province, plutôt que de décortiquer les résultats et stratégies des candidats au premier et au deuxième tour.

La première difficulté pour nombre d'électeurs a été celle de trouver leur bureau de vote parmi les 2 800 mis à disposition... C'est pourquoi, le jour J, Tawassoul quadrillait les bureaux de vote et mobilisait ses jeunes militants, armés de leur ordinateur, afin de réorienter les nombreux électeurs errants. Autre difficulté : la complexité du vote en lui-même. Plusieurs bulletins, uniques, devaient être manipulés par les électeurs puisque les municipales (1 bulletin) et législatives (elles-mêmes en 2 bulletins) sont organisées conjointement. Sur un même feuillet, on distingue à peine les logos des 60 partis, pour les législatives... Au total donc, trois bulletins uniques, peu lisibles, à traiter dans le secret de l'isoloir ... soit un temps de passage estimé à 15 minutes par électeur occasionnant des heures de file d'attente. Dans certains bureaux de vote, les électeurs se pressaient encore aux urnes à minuit, soit 4 heures après la fermeture officielle du bureau de vote.

« Le studio de la TVM a été installé directement au siège de la CENI, en bas de l'escalier dans le hall, on voyait donc tout le monde entrer et tout le monde sortir (...) les copies des PV [des résultats] arrivaient par fax, d'abord et d'autres par téléphone. Les PV étaient illisibles, on ne lisait parfois pas le nom du candidat, et même les chiffres, les PV n'étaient pas rédigés dans les normes. Dans certains bureaux qui ont fermés à minuit, les gars ont dû dépouillés tout de suite, dans la nuit alors qu'ils étaient là depuis le matin, tout le monde était fatigué (...) a plusieurs reprises, quand les PV n'étaient pas clairs, la CENI redemandait au bureau [de vote] de recompter les bulletins, si les urnes étaient déjà en route pour la CENI, on recomptait ici à Nouakchott

51. Les militaires (environ 18 000 inscrits selon la CENI) ont voté la veille de chaque scrutin, les résultats favorables, mais dans une proportion très timide, à Abdel Aziz ont quelque peu fait taire les commentaires et critiques dénonçant, dans cette démarche, la manipulation de l'armée en faveur du Président sortant. Tous les militaires interrogés à ce sujet, lors de nos entretiens, ont niés avoir reçu une consigne de vote de leurs supérieurs (novembre, décembre 2013).

(...). Avant de les annoncer à la TV, les PV sont saisis informatiquement, et ensuite validés par une commission, avec trois contrôles, qui transmet à la cellule de communication pour être lus à l'antenne. Quand je devais lire à l'antenne, je me rendais compte en lisant que les pourcentages ne tombaient pas rond... alors qu'ils avaient été validés (...) il y a avait des coquilles qui avaient échappées au 3 contrôles... Quand je les rendais au service, à cause d'une coquille, parfois le PV revenait 5 minutes après, ou parfois 24 heures plus tard (...) <sup>52</sup> ».

Comme en témoigne une employée de la TVM, la communication des résultats s'est effectuée dans un extrême cafouillage. Des résultats au compte-goutte, des erreurs en direct à la télévision, des chiffres annoncés et aussitôt modifiés comme pour la commune de Mederdra, où Tawassoul est annoncée en direct devant l'UPR... puis déclassée, en direct toujours, en deuxième position... Les résultats définitifs ont été communiqués si tard, 10 jours après le premier tour, qu'il est difficile de respecter le calendrier. Dans certaines communes où le litige est très fort, et le tohu-bohu extrême, un vrai bras de fer s'opère pour savoir qui ira au deuxième tour : « A Kaedy, l'UPR est passé au 1<sup>er</sup> tour, et le deuxième c'était tantôt le Sursaut, tantôt l'APP... APP a fait le siège pendant 20 jours, ils ont mangé et dormi sur place, après l'affaire a été tranchée, la veille du deuxième tour, en faveur de l'APP<sup>53</sup>. » Les partis en lice crient à la magouille et à l'incompétence de la CENI qui ne parvient pas à communiquer.

In extremis, le deuxième tour, prévu le 7 décembre, est reporté au 21 décembre, soit presque un mois après le début du scrutin. Dans le cas de la ville de Kaedi, il faudra attendre une semaine supplémentaire, compte tenu du règlement tardif de « l'affaire » et de la nécessité de préparer les bulletins du deuxième tour...

Les reports successifs, la lenteur du processus électoral, normalement rondement mené, déstabilise et laisse évidemment la place aux intoxications en tout genre, avec en ligne de mire, le rôle de la CENI : décriée dès le départ pour sa non-indépendance et son infiltration présidentielle via les agents du ministère de l'intérieur, l'opinion statue finalement sur sa totale et incroyable incompétence... une incompétence telle qu'elle ne peut qu'incarner la preuve, finalement, de son indépendance :

« Les gens de la CENI sont des incompetents, ils ont pris tous les retraités de la République, et ensuite comme il leur fallait beaucoup de monde, ils ont recruté n'importe comment ; pour les bureaux de vote, ils ont recruté à la mauritanienne, ton parent ici, ta parente par là, tout ça pour nommer des Présidents de bureaux de vote analphabètes qui gagneront 30 000 ouguiyas<sup>54</sup> ».

Certains journalistes analyseront la situation comme un sabotage de la CENI – le « cenigate » –, une habile manœuvre politique d'en haut pour discréditer des hommes et une institution ; un jeu cependant à double tranchant à quelques mois des présidentielles... Au cours des mois de novembre, décembre et même jusqu'au présidentielles de juin 2014, le brouhaha médiatique relayé par la rue

52. Entretien, Nouakchott, mai 2014.

53. Entretien, Nouakchott, juin 2014.

54. Entretien, Nouakchott, juin 2014.

sur les déboires de la CENI, sur le désordre du scrutin, à renfort d'anecdotes ou de petits scandales, et ce, aux quatre coins du pays, en ferait presque oublier les irrégularités en amont, celles de la constitution du fichier électoral et surtout les résultats du scrutin eux-mêmes qui témoignent d'un éclatement de la scène politique, et notamment de l'opposition « canal historique » (RFD, UFP ...) qui aujourd'hui n'a plus de « voix » ni dans les mairies, ni à l'assemblée nationale.

#### IV. Un bilan des élections

À la veille des élections, le paysage politique se partage entre la COD, dont l'ensemble des composantes, à l'exception notable du RNDR-Tawassoul, décide de boycotter les scrutins. Tawassoul, rejoint donc trois partis que certains ont pris l'habitude de qualifier « d'opposition dialoguiste<sup>55</sup> » pour participer à ces élections comme évidemment l'Union pour la majorité Présidentielle (UPR) et ses alliés<sup>56</sup>. En 2010, l'UPR s'est en effet alliée à 10 autres partis pour former la Coalition des partis de la majorité (CPM), cette coalition sera rejointe ensuite par d'autres partis. Fin 2012, certains partis qui s'estiment marginalisés créent un groupe dissident, l'Union des forces de la majorité. Ce foisonnement de partis ne doit pourtant pas cacher une structure extrêmement déséquilibrée du pôle majoritaire entre une UPR toute puissante et une vingtaine de partis croupions comptant chacun, au final, un ou deux députés.

La stratégie de la COD s'est révélée inefficace puisque les taux de participation lors du premier et du deuxième tour ont été respectivement de 75 % et de 72 %. 30 des 147 sièges que compte l'Assemblée nationale et les conseils municipaux de 119 communes sur les 218 du pays n'avaient pas été attribués au premier tour. Les résultats définitifs donnent une majorité absolue au parti Présidentiel (UPR) à l'Assemblée nationale avec 74 sièges sur les 147, et une assez large majorité à la mouvance Présidentielle (UPR et différents partis proches de cette formation) avec 108 sièges. L'opposition obtient, quant à elle, 37 sièges, dont 16 pour le parti de sensibilité islamiste Tawassoul, 10 pour El Wiam, un parti dirigé par d'ex-hauts responsables du régime Taya, 7 pour le parti du Président sortant de l'Assemblée nationale Messaoud Ould Boulkheir l'Alliance populaire progressiste (APP). A l'issue du deuxième tour des élections municipales le parti Présidentiel remporte 154 communes sur les 218 du pays contre 18 pour le principal parti d'opposition, Tawassoul. Au total, une soixantaine de partis politiques ont participé à ces élections.

De son côté, la COD, a rapidement dénoncé le « caractère désastreux » dans lequel se sont déroulées ces élections affirmant qu'il s'agissait d'un « hold-up du pouvoir en place réalisé à travers un vote archaïque aux relents ethniques et tribaux, qui va prolonger la crise politique dans laquelle se débat le pays depuis plusieurs années<sup>57</sup> ». Ces critiques sont d'ailleurs reprises par certains partis d'opposition ayant participé aux scrutins. Pour le RFD et l'UFP, les deux partis leaders de la COD, ce boycott est lourd de conséquence, dans

55. Il s'agit de l'APP, d'El Wiam et de l'AJD-MR.

56. En 2010, l'UPR s'est alliée à 10 autres partis pour former la Coalition des partis de la majorité (CPM), cette coalition sera rejointe par d'autres partis. Fin 2012, certains partis qui s'estiment marginalisés créent un groupe dissident, l'Union des forces de la majorité.

57. Cf. *Pana* : « Un collectif de l'opposition dénonce l'organisation des législatives et municipales en Mauritanie », 28 novembre 2013.

la mesure où ces deux partis se sont condamnés à ne plus avoir d'élus, et plus de financements publics. Cette décision menace leur existence, d'autant plus que ces partis sont organisés autour de deux leaders vieillissant, Ahmed Ould Daddah et Mohamed Ould Maouloud.

Le parti Tawassoul, par ce contre-pied vis-à-vis de la COD, devient le premier parti d'opposition. Ces élections consacrent également la stratégie politique du Président qui parvient à ancrer une solide majorité, tout en pouvant présenter à la communauté internationale une représentation pluraliste dans les conseils municipaux, à l'Assemblée nationale et, à terme, au Sénat, le tout couronné par une participation spectaculairement importante. Cependant, pour l'opinion publique, c'est le sentiment d'un gigantesque cafouillage qui domine.

### V. La problématique *haratîn*

En marge de cet agenda électoral chargé, un autre débat très politique a marqué cette année 2013. Il s'agit de la représentation de la frange *haratîn* de population qui a eu, comme nous le constaterons plus bas, quelques accointances avec les questions électorales. Le 29 avril 2013, un groupe d'intellectuels appartenant à la communauté *haratîn* du pays faisait paraître un texte intitulé « Manifeste sur les droits politiques, économiques et sociaux des *Haratîns* au sein d'une Mauritanie unie, égalitaire et réconciliée avec elle-même », le premier terme titre rappelle, et ce n'est évidemment pas un hasard, un texte paru en 1986 qui s'intitulait « Manifeste du négro-mauritanien opprimé février 1966 – avril 1986 ». Dans le texte de 1986, les auteurs<sup>58</sup> dénonçaient « l'apartheid mauritanien », où tous les postes décisionnaires des champs économique, sécuritaire et politique étaient aux mains de la partie arabo berbère de la population ? Ce texte appelait aux armes pour renverser le « système *bidân* » et arracher, une répartition nouvelle du pouvoir ou à défaut une forte autonomie des régions majoritairement peuplée des populations africaines. Ce texte mettait en mot les tensions communautaires croissantes dans le pays qui déboucheront sur les « événements de 1989 », c'est-à-dire un début d'épuration ethnique.

Le Manifeste *haratîn* n'appelle pas à la violence, il pointe les lenteurs des administrations successives à mettre en place un cadre législatif efficace face aux différentes formes de l'esclavage ou de séquelles sociales liées à l'esclavage, la difficulté à appliquer ce cadre, et d'une manière plus générale la marginalisation économique et politique des populations *haratîn*, qui représentent, selon les auteurs, un peu plus de 50 % de la population du pays. Après une partie dans laquelle les auteurs énoncent un certain nombre d'éléments chiffrés pour décrire la place des *Haratîns* dans le pays (« 20 ministres sur 600 de 1957 à 2012 » ; « une dizaine de parlementaire sur 151 », « aucun directeur de banque », « une dizaine de diplomates sur 150 »...). Cette liste très complète montre de manière implacable la marginalité de cette communauté.

Dans une deuxième partie, le texte fait 30 propositions concrètes pour « refonder la République », parmi lesquelles on retrouve des revendications présente depuis la création du mouvement *El Hor* en mars 1978<sup>59</sup>, comme « une

58. Texte rédigé par un mouvement alors clandestin, les Forces de libération des africains mauritaniens (FLAM), autorisé en Mauritanie sous Mohamed Ould Abdel Aziz.

59. Cf. El-Arby Ould Saleck : *Les Haratins. Le paysage politique mauritanien*, 2003, L'Harmattan, ou plus récemment Zekeria Ould Ahmed Salem, *op. cit.*



véritable réforme agraire », un effort sans précédent pour l'éducation de ces populations ou encore un arsenal juridique permettant de mettre en place une discrimination positive dans les domaines où les populations *haratîns* sont les plus marginalisées, ou encore « Initier un grand débat doctrinal associant les différentes écoles de pensée islamique sur les discours religieux et leur rapport à l'esclavage [...] Il convient aussi de s'interroger sur le rôle des Ulémas et des Fuqaha, en tant qu'instance de légitimation de tout pouvoir politique en place et de l'ordre social injuste ».

Cette lutte contre la marginalité passe, pour d'autres leaders *haratîns*, par une visibilité électorale sensée pouvoir établir un rapport de force, moyen le plus sûr pour obtenir ses droits. C'est bien dans cette logique que se place l'Initiative pour la Résurgence du Mouvement Abolitionniste<sup>60</sup> (IRA), l'une des ONG de droits de l'Homme les plus en vue ces dernières années qui est à l'origine de la création d'un parti politique spécifiquement dédié à promouvoir la question *haratîn*. Le nouveau parti politique est créé le 28 avril<sup>61</sup>, le Parti Radical pour une Action Globale (RAG) se déclare proche de l'association IRA. Les fondateurs du RAG, tous issus de l'IRA, déclarent vouloir « continuer l'œuvre de déconstruction du système de domination entamée par l'IRA<sup>62</sup> ». Ils annoncent avoir déposé quelques jours plus tôt une demande d'agrément au Ministère de l'intérieur.

Quelques mois plus tard, le 2 août à Nouakchott<sup>63</sup>, le RAG organise une cérémonie de lancement de ses activités. Selon les leaders de ce mouvement, n'ayant pas reçu de réponse de la part des autorités deux mois après le dépôt de la demande de reconnaissance au ministère de l'intérieur, le parti est donc de facto reconnu. Deux jours plus tard, les autorités font part de leur décision de ne pas accorder le récépissé au RAG<sup>64</sup> invoquant l'article<sup>65</sup> 6 de l'ordonnance 91-024 du 25 juillet 1991, le RAG mettant effectivement en avant le caractère *haratîn* de cette formation. Par une déclaration du 11 août, le RAG déclare alors, d'une part, refuser cette décision, arguant qu'elle intervient hors délais et que, d'autre part, des partis se réclamant ouvertement du nationalisme arabe comme le parti *El-Sawab*, étaient autorisés. On peut ajouter que d'autres partis, se réclamant ouvertement d'une identité africaine, comme l'AJD-MR ou le PLEJ, sont également autorisés. Pour les leaders du RAG cette décision prouve que

60. La figure de proue de cette association est Biram Ould Dah Ould Abeid, qui s'est notamment rendu célèbre pour avoir fait brûler des ouvrages de jurisprudence malékite qui justifiaient l'esclavage.

61. Cf. notamment *La Tribune* : « Un nouveau parti politique est né : Le RAG, dans l'arène », 1<sup>er</sup> mai 2013 et Khalilou Diagana : « RAG, un nouveau parti politique issu de l'IRA », 29 avril 2013.

62. *Ibid.*

63. Cf. le journal *Alakhbar* : « Mauritanie: lancement des activités du nouveau parti politique, RAG », 2 août 2013.

64. Selon l'un des dirigeants du RAG : « Nous avons déposé notre dossier de demande de reconnaissance le 15 avril 2013. Le ministère nous envoie sa réponse portant rejet le 04 août 2013 ; or, selon la loi, la réponse doit intervenir dans un délai de 60 jours à compter du dépôt du dossier », cf. *CRIDEM* : « Rejet de la demande de reconnaissance du parti RAG », 4 août 2013.

65. « Les documents contenus dans votre dossier de demande de reconnaissance d'un parti politique ne répondent pas aux dispositions de l'article 06 de l'ordonnance 91-024 du 25 juillet 1991 relative aux partis politiques modifiée par la loi 94.014 du 12 juillet 1994 dispose : aucun parti ou groupement politique ne peut s'identifier à une race, à une ethnie, à une région, à une tribu, à un sexe ou à une confrérie. » <http://www.primature.gov.mr/fr/index.php?link=0&id=105>.

le pouvoir ne souhaite rien faire pour les *Haratîns*. La décision des autorités mauritaniennes est par ailleurs dénoncée par plusieurs partis politiques.

Le 20 août, le « Comité provisoire de suivi du Manifeste du 29 Avril 2013 » prend le contre-pied<sup>66</sup> méthodologique de l'IRA, affirmant que « L'objectif visé à travers cette démarche n'est pas, à l'évidence, de fédérer les Haratîns dans une quelconque mouvance ou mouvement politique mais plutôt de leur faire prendre conscience de la nécessité de relever la tête, d'interroger l'avenir et de ne compter que sur leur lutte<sup>67</sup> ». Néanmoins, le but final est le même. D'un point de vue électoral, le Comité provisoire demande aux *Haratîns* de sanctionner « toute formation politique qui ne représenterait pas la composante harratine de manière conséquente et équitable dans les toutes prochaines échéances électorales.<sup>68</sup> »

Pourtant, bien que dotés d'approches différentes, certains leaders de la communauté *haratîn* entendent désormais instaurer un rapport de forces électorales plutôt qu'uniquement, via des ONG, réclamer leurs droits.

## Conclusion

Au-delà de la maîtrise personnelle sur le politique, il nous semble que nous pourrions interpréter ce choix managérial, comme un mode opératoire du contrôle des ressources. En effet, ce mode de gouverner, en figeant le pouvoir autour de la personne présidentielle et en s'associant des compétences statiques ne permet-il pas, dans des domaines stratégiques de l'économie mauritanienne de mieux en contrôler les bénéfices ? A l'ère du sultan<sup>69</sup>, Taya marchandait la loyauté des hommes en échange d'une indulgence face à la gabegie ; l'ère Aziz, Président mais par ailleurs homme d'affaire, semble, pour l'instant, proposer à l'analyse un autre mode de brigander l'autorité : placer durablement des hommes compétents à des postes-clefs, des hommes qui, par fidélité ou parce que pris en otage, ne s'adonneraient pas au piratage éhonté des deniers de l'État. Ce choix – des hommes fabriqués par soi et pour soi, quels que soient les moyens de pression pour les ligoter – à des secteurs clefs peut être interprété comme un verrouillage personnel des ressources. Dominer les hommes pour dominer les ressources... et vice versa.

---

66. Cf. « Déclaration : ' Manifeste du 29 Avril 2013' », 20 août 2013, [http://cridem.org/C\\_Info.php?article=646683](http://cridem.org/C_Info.php?article=646683).

67. *Ibid.*

68. *Ibid.*

69. Cf. Abdel Wedoud Ould Cheikh, 2000, « La demande despotique », *Le Calame*, 277, p. 8-9. 2004, « La science au(x) miroir(s) du prince », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 101-102, p. 129-155.

